

## Révision du RLP –bilan de la concertation

Une information sur le site internet de la Ville est en place depuis octobre 2018. Une note explicative reprend les enjeux de la mise en révision du RLP tels que définis dans la délibération du 2 octobre 2017. Le power point de présentation des objectifs tel que présenté lors de la réunion publique a été mis en ligne.

Le bulletin municipal a fait état des délibérations qui ont été prises pour mener à bien la procédure.

Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis à la disposition du public depuis le 15 décembre 2018 en mairie au service urbanisme aux jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h45. Le diagnostic était également présent dans le service ainsi que les délibérations.

Deux réunions de concertation avec les personnes publiques associées (PPA) se sont tenues, les 4 mars et 8 avril 2019. La ville a suivi l'avis des PPA et apporté des modifications au projet, essentiellement sur les enseignes en site patrimonial remarquable.

Deux réunions de concertation avec les afficheurs se sont tenues les 4 mars et 14 mai 2019. Les professionnels ont donné leur point de vue sur les publicités et enseignes numérique ainsi que sur la surface des dispositifs.

Une réunion publique a été organisée le 4 mars 2019. Annoncée par les moyens habituels : site internet, panneaux lumineux, information sur les panneaux d'affichage, elle n'a pas retenu l'intérêt du public, absent.

Un débat sur les orientations générales du projet de règlement local de publicité a été organisé au sein du conseil municipal le 13 décembre 2018.